RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

MARDI 1er JUILLET 2025 à 18H45
Salle Vert Paradis

Le maire étant empêché la séance s'ouvre sous la présidence de Bernard TREMOULET, 1er Adjoint.

Alain FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

Informations diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Commission Administration – Finances – RH

Délibération 2025-14 / Décision modificative au budget n°1

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des régularisations d'écritures au budget, la décision modificative est détaillée comme suit :

1 / Intégration du compte 203 :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Modification
Dépense	Investissement	21 - Immobilisations corporelles	2131 - Constructions bâtiments publics	-12 441,64 €
Recette	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	+ 12 441,64 €

2/ Equilibre au centime afin de faire correspondre le virement à la section d'investissement au virement de la section de fonctionnement (155 734 ,69 €) :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Modification

Recette	Investissement	021 - Virement de la section de fonctionnement	021 - Virement de la section de fonctionnement	155 734 € + 0, 69 € = 155 734, 69 €
Dépense	Investissement	20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme (Opération 17)	22 866,80 € + 0,69 € = 22 867, 49€

3/ Equilibre au centime afin de faire correspondre les prévisions des opérations d'amortissement et de provision (16 889,13 €) :

Sens	Section	Chapitre	Compte	Modification
Recette	Fonctionnement	013 - Atténuations de charges	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	17 750,00 € - 0,87 € = 17 749,13 €
Dépense	Fonctionnement	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	681 - Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	16 890 € - 0,87€ = 16 889,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

Délibération 2025-15 / Dématérialisation des actes au contrôle de légalité

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État et que la collectivité d'Argelliers souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture *Après discussion, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,* décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

---

Délibération 2025-16 / Composition du futur Conseil Communautaire de la CCVH

CONSIDERANT que deux répartitions possibles étant possible, il apparait que la répartition établie sur la base de l'accord local, soit 51 sièges, est conforme à la répartition actuelle ; la répartition de

droit commun reviendrait quant à elle à attribuer davantage de sièges aux communes les plus importantes démographiquement,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la répartition des sièges du conseil communautaire établie sur la base d'un accord local, conformément aux dispositions du I-2° de l'article L5211-6-1 du CGCT

Délibération 2025-17 / Convention d'adhésion à la mission « Secrétaire générale de mairie itinérante »

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault a créé une mission de secrétaire général(e) de mairie itinérant(e) qui permet aux collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants de bénéficier temporairement d'un renfort administratif qualifié en cas d'indisponibilité d'agent, de vacance de poste ou d'accroissement d'activité et que l'adhésion à cette mission ne constitue pas en soi un engagement financier, les coûts étant facturés uniquement en cas de recours effectif au service, sur la base d'un devis préalable

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés d'adhérer à la mission de secrétaire générale de mairie itinérante proposée par le CDG 34

Délibération 2025-18 / Convention avec le CDG pour le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

CONSIDÉRANT que le décret n°2020-256 impose à chaque autorité territoriale de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ; que le Centre de gestion de l'Hérault (CDG34) a mis en place un dispositif conforme, reposant sur une convention d'adhésion et une charte ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de la collectivité au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le CDG34.

Jeunesse et vie scolaire

Délibération 2025-19 / Modification du règlement et des tarifs de l'Accueil Périscolaire

VU le projet de règlement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) approuvé par les commissions concernées tel qu'annexé au présent projet de délibération, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) de la commune dès l'année scolaire 2025-2026,

FIXE les tarifs des services périscolaires à compter du 1er septembre 2025, tels que définis dans ledit règlement,

DIT que le règlement sera porté à la connaissance des familles et publié sur le site internet de la commune,

Délibération 2025-20 / Demande fonds concours CCVH Arceaux à vélos

CONSIDÉRANT que la commune d'Argelliers souhaite réaliser dix stationnements vélos répartis entre :

- La place de la mairie (cour de l'ancienne école)
- Abords de la salle Vert Paradis
- Jardin de Tranquille,
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de demander un fonds de concours à la CCVH en vue de participer au financement de la réalisation des stationnements vélos à hauteur de 50% du montant hors taxe des supports,
PRECISE que le montant estimatif des travaux relatifs au projet s'élève à 800€ HT,

---

Commissions festivités – Associations

Délibération 2025-21 / Attribution subvention Secours Populaire Français

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ comité Secours Populaire de St André de Sangonis

---

Délibération 2025-22 / Convention d'occupation à titre gracieux au profit de l'association ALBE

Vu le projet de convention d'occupation précaire à titre gratuit entre la commune d'Argelliers et l'association ALBE (Association Loi 1901 déclarée sous le n° W342002194), ayant pour objet la mise à disposition d'un terrain communal pour l'organisation d'activités en lien avec l'astronomie,

Considérant l'intérêt général poursuivi par cette convention, en lien avec les missions d'animation, de valorisation du territoire communal, et de sensibilisation à l'environnement,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver la convention d'occupation précaire à titre gratuit entre la commune et l'association ALBE, annexée à la présente délibération.

Argelliers, le 01/07/2025

Pour le maire empêché,
Bernard TREMOULET, 1er adjoint

MAIRIE D'ARGELLIERS (Hérault)